

4. L'évaluation des problèmes d'ordre législatif et de mise en application, et l'élaboration de solutions.

5. L'évaluation des facteurs d'élimination des déchets solides, surtout en ce qui concerne l'urbanisme, l'utilisation et la gestion des terres.

6. Des études de faisabilité et l'évaluation des facteurs reliés à a) l'imposition d'un droit d'élimination sur la vente des contenants et des emballages non dégradables et incombustibles, b) l'établissement d'un service de contrôle des déchets solides, et c) l'établissement d'un système pour la récupération des déchets ayant une valeur économique.

7. L'élaboration de directives nationales pour la gestion des déchets solides au Canada.

La deuxième rubrique générale porte sur les méthodes d'élimination. Là encore, nous avons sûrement besoin de plus de renseignements, y compris:

1. Des études sur la possibilité de transporter les déchets solides par pipe-lines, y compris les déchets solides en provenance des usines de traitement de l'eau et des matières d'égout.

2. Des études sur la transformation en compost des déchets dégradables, notamment quant à leur valeur comme engrais.

3. Des études sur les méthodes d'incinération des déchets combustibles, pathologiques et radioactifs en vue de les neutraliser sans, d'autre part, créer un risque encore plus grave pour l'avenir.

4. Des méthodes d'échantillonnage et d'analyse des déchets solides, surtout dans les régions urbaines.

5. Des méthodes de traitement et d'élimination des déchets animaux, y compris les parcs d'engraissement et les fermes d'élevage. De récentes publications ont indiqué les dommages graves causés aux cours d'eau et aux réservoirs souterrains d'eau par les effluents en provenance des parcs d'engraissement modernes.

6. Des méthodes pour transformer en compost les déchets agricoles et végétaux.

7. Des méthodes pour éliminer les déchets organiques solides et pour déterminer la nature biodégradable des produits biologiques, notamment les déchets contenant des biocides.

8. Des études sur la façon sanitaire de procéder aux travaux de remblai dans des conditions variées quant au lieu, à la construction, à l'exploitation et à l'utilisation subséquente des terres.

9. Des études sur la récupération des déchets non dégradables et les problèmes connexes.

10. La recherche sur la mise au point de nouveaux genres de matières d'emballage et de contenants.

Sous la rubrique «Effets sur l'environnement», on recommande différentes études dans des domaines où plus de renseignements seraient souhaitables, notamment des études:

1. Sur les risques microbiologiques que comporte l'élimination des déchets pathologiques des hôpitaux et des laboratoires cliniques.

2. Sur les micro-organismes actifs dans les déchets en décomposition.

3. Sur les éléments qui modifient les conditions d'oxydation des déchets ensevelis: humidité, température, azote, phosphore, minéraux, etc.

4. Sur la production et la composition de gaz provenant des déchets ensevelis.

5. Sur la composition des eaux usées provenant de régions remblayées et sur leur rapport avec la pollution de l'eau, en surface ou sous terre.

6. Sur la transmission des maladies et sur les aspects nocifs des méthodes d'élimination des déchets.

7. Sur les éléments volatils contenus dans les déchets.

8. Sur les effets bénéfiques et préjudiciables de la décomposition organique, surtout en ce qui concerne la qualité du sol et de l'eau.

9. Sur le sort des biocides dans les déchets agricoles transformés en terreau.

10. Sur les cycles chimiques et l'écologie des déchets solides transformés en terreau.

11. Sur les répercussions de l'élimination des déchets solides sur l'environnement de l'homme; études sur les rapports qui existent entre divers effets.

J'espère que cette longue litanie convaincra le député que le ministre s'intéresse à toute la question qu'il a mentionnée.

Le député a dit que les programmes de recherche aux États-Unis dépassent tout ce que nous avons entrepris au Canada. Je suis d'avis qu'en matière d'économie et de ressources, l'une des faiblesses du Canada a été son hésitation à utiliser les résultats des recherches faites ailleurs.

● (5.30 p.m.)

Bien des Canadiens insistent pour que nous effectuions ici des recherches fondamentales qui, en réalité, font double emploi avec des travaux exécutés ailleurs. Personnellement, j'éprouverais la plus grande répugnance à voir le gouvernement lancer un programme de recherche presque aussi vaste que celui que l'on considère comme indispensable, sans connaître à fond ce qui se passe dans les autres pays et savoir quelles économies on pourrait faire réaliser aux contribuables en se servant des recherches des autres plutôt que de les faire nous-mêmes.

Nous avons, d'autre part, une très longue liste de questions auxquelles il serait souhaitable de donner suite. Il est très possible que certains des ces domaines ne soient pas étudiés de façon satisfaisante dans d'autres pays. Le Canada aurait alors certainement des avantages à retirer, non seulement dans son propre intérêt mais pour en faire profiter le monde entier, en approfondissant ces domaines. A aucun moment, me semble-t-il, devrions-nous essayer...

M. Alexander: Le député me permettrait-il une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Hamilton-Ouest demande-t-il à poser une question?

M. Alexander: Oui, monsieur l'Orateur. Ai-je raison de penser que le secrétaire parlementaire a indiqué qu'il faut attendre que les États-Unis aient complété leurs recherches et mis au point les solutions nécessaires avant que nous puissions mettre en œuvre un programme de ce genre dont l'initiative a été prise là-bas?